

PROJETS TERRITORIAUX DE GESTION DES EAUX

PTGE : quelle place dans la gestion des ressources en eau ?

Le 15 décembre 2020, la section territoriale Limousin, Poitou-Charentes et la commission Ressources en eau et milieux aquatiques de l'Astée ont organisé, avec le concours du ministère de la Transition écologique, un webinaire sur les Projets territoriaux de gestion des eaux (PTGE). Les objectifs étaient d'explicitier la démarche, les contextes favorables au déploiement de PTGE et d'illustrer, par des retours d'expérience, les apports des PTGE pour mieux partager et économiser l'eau. Retour sur les points clés abordés lors de ce webinaire qui a regroupé plus d'une centaine d'auditeurs sur une demi-journée.

Si les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et leur mobilisation sont connus depuis de nombreuses années, ils se concrétisent de façon très perceptible sur certains territoires qui souffrent désormais chaque été d'une fragilité constante de la disponibilité de l'eau face aux besoins. La distribution d'eau potable, la couverture des besoins agricoles et industriels, le refroidissement des centrales nucléaires, la navigation fluviale sont de plus en plus problématiques. Ces difficultés de partage des ressources amplifient les conflits d'usages et les tensions entre les divers acteurs. Quantité de solutions techniques, structurelles et organisationnelles existent pour optimiser les usages et les sécuriser, mais elles doivent être coordonnées et réparties entre tous les acteurs et secteurs.

Une première instruction en date du 4 juin 2015 a introduit la notion de projet de territoire et a précisé les conditions de financement des retenues de substitution par les agences de l'eau. Les agences ne pouvaient intervenir que dans le cadre de «projets territoriaux» et

uniquement sur la substitution de prélèvements à l'étiage par des prélèvements hors étiage.

L'introduction des PTGE en 2019

Face aux difficultés de mise en œuvre de certains projets de territoire, une nouvelle instruction, portée par le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge de l'Agriculture, a été signée en 2019 visant à encourager les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Elle précise les étapes clés, l'articulation avec les plans de gestion, les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), et favorise le portage de projets aux échelles hydrologiques

adaptées. Elle répond ainsi à de nombreux questionnements apparus après 2015 lorsque les projets de territoire couvraient l'enjeu agricole des ouvrages de substitution. Ils soutiennent désormais les meilleures pratiques multisectorielles d'usages et de gestion des prélèvements.

Une démarche encadrée et financée en partie par les agences

Les préfets sont fortement impliqués pour garantir la pluralité du comité de pilotage et assurer la représentativité de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la démarche de concertation d'un PTGE. Ils jouent un rôle important de validation du projet, notamment concer-



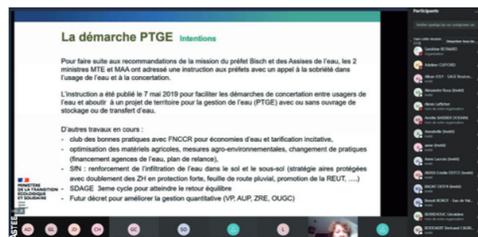
Plus d'une centaine d'auditeurs au rendez-vous de ce webinaire !

TSM numéro 4 - 2021 - 116^e année | 11

tsm Vie de l'Astée

nant l'approbation des volumes prélevables.

Fortement orienté sur le nécessaire partage de la ressource, un PTGE trouve sa complémentarité avec d'autres dispositifs existants (SAGE, SDAGE, PAGD...) fondés, eux, sur la protection de la ressource (directive cadre sur l'eau). Il doit donc être défini à une échelle hydrologique adaptée permettant également une concertation sur les territoires concernés pour aboutir à des consensus d'usagers locaux, souvent impliqués dans le développement économique.



Quelques intentions et travaux en cours dans le cadre des PTGE

50% environ, et la mise en œuvre matérielle et les travaux à des taux de l'ordre de 50 à 70%. La maîtrise d'ouvrage du PTGE au

donc la protection de la ressource. Des pratiques agricoles nouvelles, des stockages de substitution servant plusieurs usages, la réutilisa-

Sa mise en place doit suivre plusieurs étapes clés qui seront validées par un comité de pilotage : le diagnostic de la ressource en eau disponible et des besoins actuels des divers usages, un programme d'actions dont un volet sobriété des usages et, le cas échéant, des projets d'ouvrages de stockage de l'eau. En présence d'un SAGE, la commission locale de l'eau (CLE), étendue aux parties intéressées non membres de la CLE, constitue le cadre du comité de pilotage du PTGE.

Une pluralité de financeurs est possible et les agences de l'eau peuvent accompagner financièrement les projets de territoire pour la gestion de l'eau conformément à leurs programmes d'intervention.

L'agence de l'eau Adour-Garonne, par exemple, finance les études, le diagnostic, l'animation à hauteur de 70% environ, le suivi à hauteur de

regard de l'absence de compétence administrative sur la gestion des ressources en eau peut toutefois poser question. En l'absence de SAGE, il serait pertinent que le PTGE soit une première étape dans l'élaboration d'un SAGE, permettant de mettre en place une gestion de l'eau équilibrée et concertée sans attendre.

Des retours d'expérience encourageants

Les trois retours d'expérience présentés lors de cet événement, ainsi que les retours nationaux ont démontré la diversité possible des porteurs des PTGE et l'importance des périmètres hydrographiques qui se sont imposés. Les PTGE ont intégré des enjeux allant bien au-delà des usages majeurs agricoles : les enjeux climatiques, les enjeux d'amélioration des milieux aquatiques et

tion des eaux, le recours aux solutions fondées sur la nature, la création de ressources nouvelles sont quelques exemples des actions intégrées et partagées.

Les ampleurs financières des plans d'action sont importantes sur 10 à 15 ans (40 M€ par exemple sur le PTGE Midour), mais l'apport de la concertation et de l'animation au niveau territorial est systématiquement positif et réduit les contentieux entre usagers de façon importante, favorisant la mise en œuvre des actions de résilience au changement climatique.

Retrouvez le replay du webinaire ainsi que les supports de présentations sur astee.org

Marc-Yvan Laroye
Président de la section territoriale
Limousin, Poitou-Charentes de l'Astée

5 BONNES RAISONS de recourir à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RIVIÈRES

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MAÎTRISER LES COÛTS

REINTRODUIRE LA NATURE EN VILLE

Forte de 20 ans d'expérience, **L'ADOPTA VOUS ACCOMPAGNE.**

ADOPTA
La gestion durable des eaux pluviales

Association pour le Développement Qualitatif et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales

+33 (0)3 27 94 12 41
contact@adopta.fr
www.adopta.fr

Avec le soutien financier de :

Depuis 1988 HITEC équipe toute la planète

H I T E C

Expérience et Qualité à votre service depuis plus de 50 ans

FILTRES À PLATEAUX POUR PISCINES MUNICIPALES

Filtration à haut rendement : économies d'eau et d'énergie

Avantages

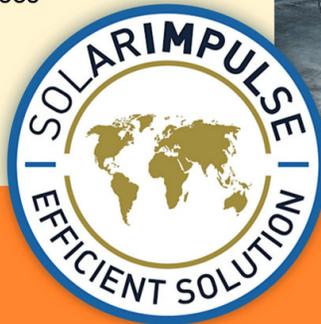
- Eau cristalline
- Microfiltration à 1 µm
- Vitesse de filtration lente : 5 m/h
- Garantie 10 ans
- Pas de rétro-lavage à l'eau
- Economies d'eau importantes
- Décolmatage à l'air
- Economie d'électricité sur le pompage
- Economie de surface occupée au sol
- Pas d'utilisation de Flocculant
- Utilisation faible de la diatomée
- Pas d'utilisation de bougies
- Toile filtrante résistante et maintenue
- Pas de fabrication de lait de diatomée
- Chargement directement dans le filtre
- Un seul nettoyage des plateaux par an
- Durée de vie illimitée du corps (Inox 316 L)
- Débit maxi d'un filtre seul : 500 m³/h

Cifec

Speed--clar

Limite les départs de boues en clarificateurs

- Supprime le voile de boues
- Accélère la décantation
- Diminue les MES et la DCO rejetées



SANS ENERGIE
SANS USURE
SANS ENTRETIEN

Développé par

Densiline

10 ANS D'EXPÉRIENCE
ADOPTÉ PAR LES PLUS GRANDS
GROUPES INDUSTRIELS ET LES
COLLECTIVITÉS

www.densiline.com

Hotline: 06 65 65 25 24